



COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL DU 19 DÉCEMBRE 2016

COMMUNE D'HAIMPS

Présents : Mmes Raphaële FRANCOIS, Odile FOUCHET, Mrs Thierry GOUJEAUD, Jacques SAUTON, Frédéric DERAZE, Bruno ROBY, Pascal BEZIAUD.

Excusés : Mmes Aurélie GOGUET, Sylvia BENOIST, Mrs Pascal GARDRAT, Ludovic CROIZET.

Secrétaire de séance : Mr Bruno ROBY.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 21 Novembre 2016, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Montant définitif des attributions de compensation 2016,
- Vote de crédits supplémentaires.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

↳ DROIT DE PRÉEMPTION DANS LE CADRE DU PLU

Dans le cadre du PLU, le Conseil Municipal a décidé d'instituer un droit de préemption urbain. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues des demandes pour les maisons suivantes : MARCWICK et NADON (à La Pinelle), Consorts NEAUD, DUBUY-BERNARD et ROY (à Fresneau), FAYON (à Haimps).

Après discussion, le Conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

↳ RÉGLEMENT ET TARIF CIMETIÈRE

En même temps que la procédure de reprise de tombe en état d'abandon, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la durée des concessions au cimetière et de faire évoluer leur tarif.

La durée des concessions pourraient passer à cinquante ans (au lieu de perpétuelles) et le tarif des concessions être fixé à 12 € le mètre carré.

Après discussion, le Conseil municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2017, la durée des concessions à 50 ans et le prix des concessions à 12 € le m².

L'ossuaire ayant été construit au cimetière, et considérant qu'il y a lieu de mettre en place un règlement général du cimetière destiné à assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte du cimetière communal, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le règlement préparé par la commission CIMETIERE à effet du 1^{er} janvier 2017.

Après discussion, le conseil émet un avis favorable à l'arrêté.

↳ PLAN DE SAUVEGARDE MUNICIPAL

Conformément au code général des collectivités locales, au code de l'environnement et considérant que la commune d'HAIMPS est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types, il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter par arrêté le Plan Communal de Sauvegarde qui lui est proposé à effet du 1^{er} janvier 2017.

Après discussion, le Conseil émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté.

↳ MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Une modification des statuts de la CDC a été entérinée le 12 décembre 2016. Cette modification concerne le retrait de la notion d'intérêt communautaire dans le bloc de compétence « actions de développement économique », le retrait de la notion d'intérêt communautaire dans le bloc de compétence facultative 'Politique du logement et du cadre de vie », ajout de la notion de « Soutien aux actions de développement social » dans le cadre du bloc de compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de mettre en perspective le diagnostic social du territoire.

Après avoir entendu la version modifiée, il est demandé au Conseil de se prononcer sur ces statuts.

COMMUNE D'HAIMPS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts de Vals de Saintonge Communauté et autorise le Maire à les signer.

↳ MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016

La CLECT s'est réunie le 17 octobre 2016 pour approuver les montants définitif des ressources transférées dans le cadre de la rétrocession des équipements aux communes. Il est donc proposer au Conseil de valider les montants des attributions de compensation définitifs pour 2016 qui figurent dans le rapport présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les montants d'attribution définitifs pour l'exercice 2016.

↳ VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Les travaux de la pointe de Burie ayant été pris en régie, les heures de travail des cantonniers n'avaient pas été budgétisées. Il manque 5 000 €, par conséquent, Monsieur de Maire propose de virer cette somme du compte autres immobilisations où il avait été prévu 15 000 € pour l'achat de la voiture et seulement 9 200 € de dépensés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les crédits supplémentaires.

↳ NOMINATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vu le bilan de l'accidentologie des deux dernières années, Monsieur le Préfet a décidé de faire que la sécurité routière soit déclarée grande cause départementale pour l'année 2017. Un plan d'action sera mis en œuvre tout au long de l'année et afin de porter conjointement cette dynamique de lutte contre l'insécurité routière, il nous est demandé qu'un élu référent soit nommé au sein de chaque collectivité.

Après consultation, Mr Thierry GOUJEAUD est candidat et le Conseil Municipal, à l'unanimité le désigne comme élu référent à la sécurité routière.

2. BÂTIMENTS

↳ ADOPTION DE L'APD

L'Atelier d'Architecture Nathalie LAMBERT ayant présenté en commission BÂTIMENTS l'APD relatif à l'aménagement de l'ilot des équipements publics du centre bourg, et après que les observations émises aient été prises en compte, Monsieur le Maire demande que le Conseil l'autorise à valider l'APD pour l'estimation de base et les options afin de lancer la consultation des entreprises.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à valider l'APD et à lancer la consultation des entreprises.

	MAIRIE	ECOLE + BIBLIOTHEQUE
LOT 1 GROS ŒUVRE	27 215	22 675
LOT 2 ETENCHEITE-COUVERTURE	5 532	10 339
LOT 3 MENUISERIE EXTERIEURE	7 982	14 255
LOT 4 CLOISON – PLAFOND – MENUISERIE INTERIEURE	18 002	41 724
LOT 5 REVETEMENT DE SOL	2 196	2 981
LOT 6 PEINTURE	7 702	22 866
LOT 7 ELECTRICITE	12 600	10 750
LOT 8 PLOMBERIE	6 500	5 000
MONTANT TOTAL HT	87 729	130 590
TVA 20%	17 546	26 118
MONTANT TOTAL TTC	105 275	156 708

COMMUNE D'HAIMPS

TRAVAUX CHIFFRÉS EN OPTION (Montant € HT)

1 Ravalement façade principale, façade Sud de l'école :	11 000 €
2 Claustra bois de la mairie	20 000 €

PRESTATIONS NON INTÉGRÉS DANS L'ESTIMATION

Ensemble des ouvrages de VRD (réseaux extérieurs, assainissement, EP, voiries, espaces verts).

↳ DOSSIERS DE DEMANDE SUBVENTION

Après consultation du Conseil Départemental et des services de la sous-préfecture, il convient de diviser l'opération en 7 dossiers distincts afin de demander les subventions correspondantes. Sur proposition de l'architecte, nous constituerons donc les dossiers suivants :

- Création d'un hall d'entrée et de WC à la mairie.
- Réhabilitation de la mairie.
- Réhabilitation WC PMR extérieur.
- Réhabilitation de la bibliothèque.
- Changement des fenêtres nord des salles de classe, isolation et sol en PVC de la garderie.
- WC PMR au rez-de-chaussée, rampe extérieure et changement du portail à l'école.
- Réhabilitation des salles à l'étage.

↳ DEVIS PARVIS

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot des équipements publics du centre bourg et afin de pouvoir établir les dossiers de demande de subvention, un devis a été demandé à l'entreprise BERNARD BTP pour le réaménagement du parvis englobant la mairie et l'ensemble du bâtiment scolaire.

↳ RAMPE DE LA SALLE MUNICIPALE

Conformément au devis accepté par le Conseil Municipal, la rampe d'accès à la salle municipale sera faite prochainement par l'entreprise CRON. Pour rappel le montant des travaux s'élève à 1 128 € HT.

3. ENVIRONNEMENT

↳ ÉCHANGE DE TERRAIN

Monsieur Michel COMTE souhaitant planter de la vigne en Chate coix, et afin d'avoir la surface nécessaire, il a demandé d'échanger la parcelle ZS 19 d'une contenance de 34a40ca appartenant à la commune avec la parcelle Au Pré Plantou ZW 47 d'une contenance de 32a90ca lui appartenant.

Cette parcelle étant située en bordure du Briou, la commune pourrait y implanter une jachère fleurie.

Monsieur Michel COMTE étant demandeur, il accepte de prendre à sa charge les frais de notaire correspondants.

Après discussion le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ CHEMIN DE BRESDON

Les travaux sur la deuxième partie du chemin de Bresdon ont été réalisés par l'entreprise BERNARD. A la demande du Maire de Massac, cette entreprise a précisé que le débarras qui a été fait leur permet de garder un appui pour le remblaiement du chemin.

4. ÉCOLE

↳ POSE DE RIDEAUX

Un nouveau devis a été demandé concernant la pose de rideaux dans les salles de classes. Finalement c'est l'entreprise DECO CHARENTES qui a été retenue pour un montant des travaux de 921,06 € HT et les rideaux seront posés le mercredi 21 décembre 2016.



COMPTE RENDU

RÉUNION DE CONSEIL DU 19 DÉCEMBRE 2016

COMMUNE D'HAIMPS

5. ANIMATION

↳ BILAN DU NOËL DES ENFANTS

Le Noël des enfants a eu lieu le dimanche 11 décembre de 15h à 18h à la salle municipale. 35 enfants de 0 à 14 ans ont pu assister au spectacle « Le Noël enchanté de Yétou » et se sont vus remettre à la fin un CD et un père Noël en chocolat.

Il y a eu ensuite une heure de jeux (de la ludothèque) et le goûter.

Le coût de cette manifestation s'est élevé à 350 € pour le spectacle et 20 € pour le goûter.

6. QUESTIONS DIVERSES

↳ LE PIGEONNIER TRIANGULAIRE

Au cours de sa réunion du 11 octobre 2016, la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites a émis un avis favorable à la proposition d'instruction d'un dossier concernant le pigeonnier de Fresneau et à sa présentation en séance plénière de la CRPS, sous réserve que le propriétaire soit disposé à en assurer la restauration.

↳ CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a signé une convention avec Madame la Sous-Préfète de Saint-Jean d'Angély qui nous permettra d'adresser par voie dématérialisée l'intégralité des actes soumis au contrôle de légalité.

↳ CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie aura lieu le vendredi 6 janvier à 19h00 à la salle municipale.

Fin de la séance : 22h30